

déi Lénk

Motion :

2

Dépôt : Nathalie Oberweis

Luxembourg, le 07 juillet 2022

HA au sujet des violences
gynécologiques et obstétricales

La Chambre des déput.é.e.s,

- Considérant que les rapports, résolutions et recommandations internationaux et nationaux officiels en matière de lutte contre les VGO n'incluent pas les personnes trans et non-binaires dotées d'un utérus;
- Considérant que les personnes victimes de VGO sont des personnes dotées d'un utérus ;
- Considérant que les personnes trans, non-binaires et lesbiennes sont encore davantage victimes de remarques sexistes et d'une mauvaise prise en charge dans le cadre de leurs examens médicaux gynécologiques ;
- Considérant que l'appréhension des traitements sexistes dans le contexte des VGO éloigne les personnes trans et non-binaires dotées d'un utérus de l'accès à des soins de santé gynécologiques ;
- Considérant que la non prise en compte du droit de chacun.e à l'autodétermination de son corps, son sexe et son genre est au centre de la problématique des VGO ;

invite le gouvernement

- à inclure les personnes trans et non-binaires dotées d'un utérus dans ses études, projets et mesures permettant de lutter contre les VGO ;


Myriam Cecchetti


Nathalie Oberweis